

UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE

UPMM



Procès verbal de l'AG du 28 avril 2015

www.upmm.be



L'UPMM a tenu son assemblée générale annuelle le 28 avril 2015 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Jambes dans les locaux de l'ADEPS. Le président ouvre l'AG vers 18h45.

1. Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'histoire et les buts de l'UPMM, basés au départ sur l'obtention d'une assurance et la représentativité dans le milieu professionnel de la montagne. Il rappelle également que l'association fonctionne de manière bénévole et que toute aide des membres est la bienvenue pour participer aux projets de l'association.

Le président revient sur les changements qui ont touché le comité directeur en 2014 avec le départ de Dominique Olbrechts, suite à l'incompatibilité liée à sa nouvelle fonction de Conseiller pédagogique ADEPS, et l'arrivée de Yves Dellicour et David Lequeux afin de renforcer la représentativité de l'escalade au sein du comité directeur.

Autre projet d'importance abordé par le président, l'organisation de l'AG UIMLA 2017 qui se déroulera en Belgique. Une « Task force » sera créée afin d'organiser au mieux cette AG internationale, vitrine de la profession d'Accompagnateur en montagne.

2. Rapport du Trésorier

Le trésorier présente et explique en détail le bilan comptable 2014, vérifié par le président. Le bilan est stable, sans sorties supérieures aux rentrées.

En 2014, l'UPMM a compté 81 membres, majorité de membres « Rando ». Le nombre de membres est en augmentation par rapport aux années précédentes. 2014 est l'année comptant le plus grand nombre de membres depuis le début de l'UPMM.

Suite à la question d'un membre le trésorier précise que la vente de matériel technique (sofshell, buff UPMM/UIMLA,...), étalée sur deux ans, est une opération blanche pour l'UPMM (vente au prix coûtant). Concernant le budget 2015, le souhait du CD est de voir celui-ci refléter les initiatives proposées par l'AG, notamment les projets à l'attention des membres « escalade » de l'UPMM (identité moniteurs escalade,...).

L'Assemblée Générale marque son accord sur le rapport comptable et décharge le Comité Directeur des comptes. Les comptes 2014 sont approuvés.

3. Comité directeur (CD)

Différents changements se sont opérés au sein du comité directeur avec le départ d'un membre et la nomination de deux nouveaux membres.

Suite à l'incompatibilité liée à sa nouvelle fonction de Conseiller pédagogique ADEPS, Dominique Olbrechts quitte le comité directeur de l'UPMM. Les membres du comité soulignent la qualité de son travail et le remercient pour l'investissement dont il a fait preuve au sein de l'UPMM. L'année 2014 a vu également se concrétiser la volonté de renforcer la représentativité de l'escalade au sein du comité directeur. Yves Dellicour et David Lequeux, tous deux reconnus pour leurs compétences et qualités de moniteur dans le milieu de l'escalade belge, rejoignent officiellement le comité directeur de l'UPMM. Comme l'ensemble des membres du CD, ils veilleront à l'intérêt collectif des moniteurs escalade et des autres membres de l'UPMM.

4. Bilan des actions 2014

Les actions réalisées en 2014 sont présentées à l'assemblée :

1. partenariat avec les magasins Lecomte (Waterloo-Ixelles): réductions de 20% sur la majorité des articles toute l'année.
2. poursuite de la vente de matériel technique : vestes décatlon softshell, brodées UPMM et UIMLA, de Buff UIMLA. En 2015, ces actions ne seront plus prioritaires.
3. représentativité de l'UPMM dans les instances telles que : UIMLA, WANT, Comité technique touristique du CGT, Commission pédagogique mixte.
4. Participation au recyclage des Accompagnateurs en Montagne, organisé par le CAB en novembre 2014. Celui-ci s'est déroulé sur 3 jours dans les locaux du CAB et sur le terrain. Les membres insistent sur l'importance de la diffusion de ce type d'information par l'UPMM (rappel sur le site internet UPMM,...). Le problème de l'évaluation des professionnels de la montagne par un organisme extérieur (CAB) est soulevé. Il est donc essentiel de maintenir l'implication de l'UPMM dans les recyclages.

5. Objectifs 2015

1. Plan actions « Escalade »

Développement des actions à destination des moniteurs escalade membres de l'UPMM : organisation d'une réunion pour les moniteurs escalade (septembre 2015) afin de sonder les attentes. L'objectif est de renforcer les liens entre brevetés escalade et l'UPMM par la mise en place de projets (formation continuée, assurance adaptée, ...).

Aussi, les nouveaux membres du comité directeur assureront la représentativité de l'UPMM au niveau de l'escalade (filière de formation, représentativité à l'international, sensibilisation aux normes d'encadrement en lien avec les clubs CAB,...).

2. Groupe de travail AG UIMLA 2017

En 2017, la Belgique sera en charge de l'organisation de l'assemblée générale UIMLA 2017. Cet événement d'ampleur internationale nécessitera la mobilisation des forces vives de l'UPMM, membres et comité directeur.

Une « Task force » sera créée afin d'organiser au mieux cette AG (logistique, activités, communication,...), vitrine de la profession d'Accompagnateur en Montagne. Les personnes souhaitant rejoindre le groupe de travail peuvent envoyer leur demande au Comité Directeur. Une réunion du groupe de travail sera mise en place dans les prochains mois.

6. Informations générales

a. Nouveau Conseiller pédagogique ADEPS

En 2014, Roland Troosters a passé la main à Dominique Olbrechts en tant que conseiller pédagogique ADEPS. Au nom de l'UPMM, le comité directeur remercie Roland pour le travail accompli au service des moniteurs ADEPS et souhaite à Dominique de belles réussites dans ses nouvelles attributions.

b. Commission Pédagogique Mixte (CPM)

Les décisions de la dernière CPM sont explicitées à l'assemblée :

- Création d'un nouveau degré de monitorat en escalade, l'Animateur SAE (structure artificielle) et SNE (structure naturelle) : Celui-ci devient un préalable obligatoire pour accéder à la formation de moniteur initiateur. En termes de normes d'encadrements, l'animateur SAE ou SNE devra toujours être supervisé par un moniteur initiateur. Cette nouvelle certification est décernée par le CAB et non par l'ADEPS. La formation ne compte pas de taux de présence obligatoire et offre la possibilité de présenter directement les examens (jury central). Des représentants de l'UPMM seront présents à titre d'observateurs lors des examens des moniteurs « animateur ».

- Evolution du champ de compétences des moniteurs initiateur en escalade: Il ne doit plus être supervisé par un moniteur de niveau supérieur. De son côté, le moniteur initiateur supervisera les moniteurs « animateur » SAE et SNE.

c. Formations Moniteurs CAB

Deux formations de moniteurs ses sont déroulées en 2014 : Moniteur Sportif Initiateur en Randonnée et Moniteur Sportif Initiateur en Escalade.

7. Nouvelles d'ailleurs

a. AG UIMLA 2014

Un résumé de l'AG de UIMLA 2014 à Zakopane (Pologne) est présenté. Dans les différents points abordés, notons la durée du recyclage des IML qui doit obligatoirement comporter de 3 jours de formation. Ce recyclage est évaluatif. L'Accompagnateur non recyclé ne perd pas son brevet mais son autorisation d'exercer.

b. Proposition d'actions Magasin Seeonee

Suite à différents contacts, le magasin outdoor Seeonee, basé à Ottignies, propose une soirée d'actions « one shot » (30 % sur les articles Patagonia et 20 % sur le reste). Le comité directeur va analyser la proposition en lien avec le partenariat Lecomte.

c. Formation instructeur Marche nordique :

En collaboration avec le CFAR, une formation d'instructeur à la marche nordique est prévue dans le courant du dernier trimestre 2015. Elle se déroulera sur 3 jours (25 octobre, 21 et 22 novembre ?). Les personnes intéressées par cette formation peuvent contacter Jean-Paul Morisot (+32475526857).

Le comité directeur clôture de l'AG vers 21h et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.
